

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0607

commune (s) : Bron

objet : **Quartier du Terraillon - Mission d'enquête et de connaissance de la population des copropriétés Caravelle et Terraillon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville 2000-2006, une opération de renouvellement urbain est mise en œuvre dans le quartier du Terraillon à Bron.

En effet, malgré de nombreuses actions développées depuis dix ans sur ce territoire auprès des habitants, les objectifs de mixité et de revalorisation de l'image du quartier n'ont pu être atteints.

Le renouvellement urbain permettra de poursuivre le désenclavement du quartier, de dédensifier les copropriétés afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, de revaloriser le patrimoine bâti, de diversifier les produits logements et de mettre en place de nouveaux services publics et de nouvelles activités.

Afin de préparer au mieux le processus de renouvellement urbain, et notamment d'anticiper le processus de relogement des habitants qui seront concernés par des démolitions partielles, une enquête de connaissance de la population est prévue auprès de 200 familles des copropriétés de Caravelle et Terraillon.

Cette enquête permettrait de mieux cerner les conditions de logement et d'existence actuelles et celles souhaitées par les habitants à partir d'un échantillon représentatif des populations.

Elle permettrait aussi la mise en œuvre d'une concertation régulière à partir d'une écoute individuelle de ceux-ci qui compléterait la concertation d'ores et déjà organisée dans le cadre des conseils et commissions de quartier.

Le coût prévisionnel de cette étude sous maîtrise d'ouvrage communautaire est de 30 489 € et se répartit comme suit :

- Communauté urbaine	7 623 €
- commune de Bron	7 622 €
- Etat	7 622 €
- Caisse des dépôts et consignations	7 622 €

Pour mettre en œuvre la mission d'enquête et de connaissance de la population des copropriétés Caravelle et Terraillon à Bron, une procédure de mise en concurrence simplifiée a été lancée en vue de l'attribution d'un marché public d'études ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve la mission d'enquête et de connaissance de la population des copropriétés Caravelle et Terraillon à Bron ainsi que son financement prévisionnel :

- Communauté urbaine	7 623 €
- commune de Bron	7 622 €
- Etat	7 622 €
- Caisse des dépôts et consignations	7 622 €

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer le marché d'études à intervenir concernant la mission d'enquête de connaissance de la population des copropriétés Caravelle et Terraillon à Bron,

b) - signer les conventions de participation avec la commune de Bron et la Caisse des dépôts et consignations pour les montants indiqués ci-dessus,

c) - solliciter la subvention de l'Etat à hauteur de 7 622 €.

3° - La dépense à payer en 2002 pour un montant de 7 623 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 617 400 - fonction 824.

4° - Les recettes attendues de l'Etat, de la commune de Bron et de la Caisse des dépôts et consignations seront perçues sur les crédits 2002 du budget principal de la Communauté urbaine respectivement aux comptes 747 180 (7 622 €), 747 400 (7 622 €) et 747 800 (7 622 €) - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,